

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2017

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-sept le premier février à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-six janvier deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

TRANSFERT DE LA  
COMPETENCE DE  
LA LOCATION DE  
VELOS EN LIBRE-  
SERVICE ET  
ADHESION A LA  
COMPETENCE  
OPTIONNELLE  
«VELIB'» DU  
SYNDICAT MIXTE  
AUTOLIB' ET VELIB'  
METROPOLE.

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER (jusqu'à 21H58), Isabelle DELORD, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU, Irina SHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA par Sandie VESVRE, Jean DESLANDES par Arnold BAC, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie -Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET par Sonia ANGEL.

SECRETAIRE :  
Arnold BAC

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170201-D16-17-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2017  
Date de réception préfecture : 03/02/2017

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2017**

**OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE LA LOCATION DE VELOS EN LIBRE-SERVICE ET ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE « VELIB' » DU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VELIB'METROPOLE.**

**LE CONSEIL,**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général Des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L5721-2 et suivants,

**VU** le Code des transports, et notamment ses articles L1231-1 et L1231-16,

**VU** les statuts du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole adoptés le 14 novembre 2016,

**CONSIDERANT** que le périmètre de compétence du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole comprend le territoire des communes et EPCI compris dans l'unité urbaine de Paris 2010 au sens de l'INSEE,

**CONSIDERANT** que le territoire de la commune des Lilas est inclus dans l'unité urbaine de Paris 2010 au sens de l'INSEE,

**CONSIDERANT** que la commune des Lilas a conservé sa compétence pour organiser un service public de location de vélos,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune d'offrir sur son territoire un service public de vélos en libre-service en optant pour la compétence Vélib' du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : DECIDE** de transférer la compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole,

**ARTICLE 2 : ADOPTE** le principe d'adhésion de la commune des Lilas à la compétence optionnelle « Vélib' »,

**ARTICLE 3 : MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette adhésion, et signer l'ensemble des documents y afférents.

**ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé le registre les membres présents,

Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **03 FEV. 2017**
- et de son affichage le **07 FEV. 2017**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170201-D16-17-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2017  
Date de réception préfecture : 03/02/2017